




Bulletin d'adhésion Jeunes 2021/2022

Toutes les cases bleues sont à remplir obligatoirement par l'adhérent, les cases jaunes par l'ASPTT et les cases roses à lire attentivement.

N° de Licence (si déjà licencié à la Fédération Française d'Athlétisme):
 NOM de Naissance : Pays de Naissance : Ville de naissance :
 NOM: Prénom: Né(e) le: Sexe : H F
 Adresse: Code Postal: Ville:
 Nationalité:
 E-mail (obligatoire): N° de portable:

Adhésion annuelle du 1 ^{er} septembre au 31aout	Tarifs	Cochez la case correspondante
Droit d'entrée au club la première Année	15€	Nouvelle adhésion
Licence LMA -ASPTT Eveil Athlétique né(e) en 2013- 2014-2015	145€	
Licence LMA -ASPTT Poussins né(e) en 2011 - 2012	145€	
Licence LMA -ASPTT Benjamins né(e) en 2009 - 2010	155€	
Licence LMA-ASPTT Minimes né(e) 2007 - 2008	155€	
Licence LMA-ASPTT Encadrement BE – MI	offerte	
▲ Pour les renouvellements 10€ de plus à partir du 01/10/2021 ▲	10€	

Personnes à contacter en cas d'urgence

NOM	PRENOM	 Domicile	 Bureau	 Mobile

Documents à fournir : bulletin d'adhésion complété et signé + Paiement +

- pour une première adhésion Photocopie pièce d'identité + Certificat Médical datant de moins de 6 mois et indiquant votre aptitude à la pratique de l'athlétisme en compétition.
- pour un renouvellement voir le paragraphe suivant:

Renseignez votre questionnaire de santé pour renouveler votre Licence

Si vous êtes licencié(e) à la Fédération Française d'Athlétisme vous recevrez un email de celle-ci au sujet des nouvelles règles concernant le certificat médical.

Pour votre prochaine saison une nouvelle disposition vient d'être mise en place par le **Ministère en charge des sports** afin de faciliter le renouvellement de votre licence et sous certaines conditions ne pas avoir à présenter un nouveau certificat médical lors du renouvellement de votre Licence.

Si vous renseignez le questionnaire de santé disponible sur votre "Espace licencié" et si vous répondez « OUI » à une seule de ces questions, vous devrez présenter à votre club un certificat médical datant de moins de 6 mois au 1er septembre 2017 pour que votre club puisse renouveler votre licence.

Si vous répondez « NON » à toutes les questions, vous pouvez être dispensé de présentation d'un nouveau certificat médical.

La présentation d'un certificat médical précisant une absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition reste cependant obligatoire pour le renouvellement de la licence dans le cas suivant. Vous possédez une licence Athlé Santé et vous souhaitez une licence Athlé Compétition, Athlé Running ou Athlé Entreprise. Nous vous encourageons à vous connecter dès maintenant pour renseigner ce questionnaire sur votre espace licencié.

Je reconnais avoir pris connaissance des statuts et règlement intérieur (peuvent être consultés au siège social de l'association) et de l'étendue des garanties d'assurance et /ou d'assistance proposées dans le dépliant disponible sur le site internet avoir satisfait à la visite médicale OBLIGATOIRE m'autorisant à pratiquer le ou les sports considérés.
Informatique : « La loi N° 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à ce questionnaire. Elle garantit un droit d'accès et rectification, pour les données vous concernant, auprès du secrétariat de l'ASPTT.

Que les photos, les vidéos, les prises de vue et interviews réalisés dans le cadre de ma participation soient publiés et diffusés à la radio, à la télévision, dans la presse écrite, dans les livres, sur les sites internet sans avoir droit à une compensation.

- J'accepte
- Je n'accepte pas

Lieu, date et signature des parents ou du représentant légal pour le licencié mineur)

Certificat médical ou questionnaire de santé

- OUI NON

Lorsqu'une licence est saisie aucun remboursement ne peut être effectué

Cachet de l'ASPTT :

Responsable Licence Irba Lakhal Tel : 06.95.51.16.33 / Email : irbaaspttlille@hotmail.com

